

Subvention

Projet Sportif Fédéral (PSF)

2022

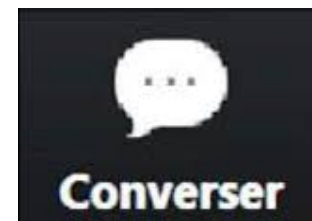
Réunion d'information

- CLUBS -

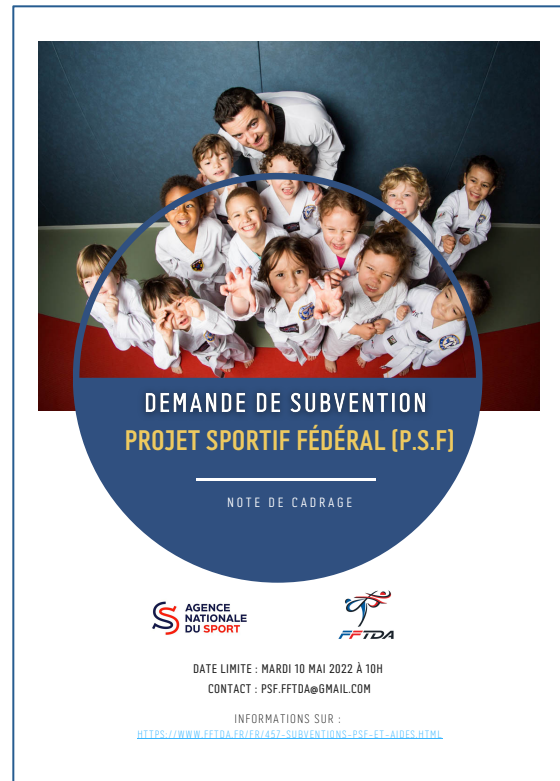


Bienvenue

Nous vous remercions **de couper vos micros**
et de poser vos questions via « **converser** ».



- ❖ Cadre général
- ❖ Enveloppe PSF 2022
- ❖ Conditions
- ❖ Actions éligibles
- ❖ Exemples
- ❖ Calendrier
- ❖ Informations pratiques
- ❖ Compte-rendu financier PSF 2021 (et 2020 pour les actions reportées)
- ❖ Stratégie Emploi (Subvention PST)



CADRE GÉNÉRAL

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a confié depuis 2020, la gestion de l'enveloppe PSF (*ex-CNDS*) aux fédérations.

Le Projet Sportif Fédéral (PSF) doit satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif **d'augmenter le nombre de licences de la fédération, ou de renforcer l'accompagnement qualitatif des structures.**



Rôle des fédérations

- définir ses axes prioritaires en lien avec les directives de l'Etat
- de vérifier l'éligibilité et la complétude des dossiers
- d'instruire les demandes de subventions
- d'évaluer les actions financées.
- de proposer à l'ANS la répartition des attributions



Rôle de l'ANS

- de vérifier les décisions des fédérations
- d'assurer la mise en paiement
- d'envoyer les notifications accord ou refus
- d'assurer des contrôles

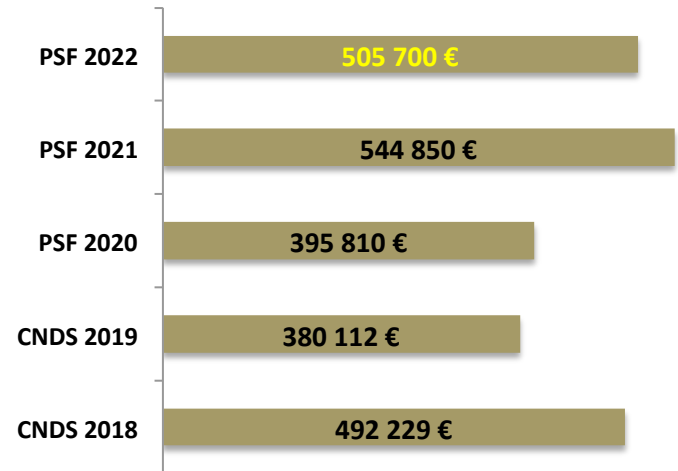
Commission fédérale PSF (14 membres)

- 4 vice-président.e.s de la FFTDA
- 2 membres du comité directeur de la FFTDA
- 3 président.e.s de ligue
- 5 membres de la direction technique nationale (le DTN et 4 CTN)

Enveloppe PSF 2022 505 700 €

Celle-ci sera complétée par une **dotation complémentaire** qui prendra en compte des critères liés à l'impact de la crise sanitaire, et sera communiquée par l'ANS **prochainement**.

Evolution de l'enveloppe PSF



L'ANS demande aux fédérations de:

- réserver **50% minimum aux clubs**
- sanctuariser des crédits outre-mer (maintien à minima des montants attribués en 2021 pour chaque territoire ultra-marin)
- décliner les orientations fédérales en fonction de 4 objectifs opérationnels fixés par l'ANS
- inciter les actions **pour les féminines, pour les personnes en situation de handicap, pour le sport scolaire,...**

A la demande de l'ANS, les crédits de la Corse, de la Nouvelle-Calédonie, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Polynésie Française et de Wallis-et-Futuna **ne sont pas gérés par la FFTDA**, mais par les services de l'Etat du territoire.

Conditions d'éligibilité

- ❖ Ligues, CDT
- ❖ Clubs affiliés à la FFTDA, à partir de la 2^{ème} saison d'affiliation à la FFTDA
- ❖ Respect du 100 % licence (**1 adhérent.e = 1 licencié.e à la FFTDA**)*

** Le nombre de licenciés sera vérifié à la date de clôture de la campagne PSF.*

- ❖ **Complétude du dossier** : statuts, liste des dirigeants, rapport d'activité, budget prévisionnel annuel, comptes annuels, bilan financier, RIB, projet associatif.
- ❖ Demande à déposer sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>



Le Compte Asso
Le site officiel de gestion d'association

Conditions budgétaires

- ❖ **Montant total** de la subvention demandée, **pour l'ensemble de ses actions**, de **1 500 € minimum**, et de 1000€ si le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.
- ❖ **Pour chaque action**, intégrer **des fonds propres** à hauteur de **40% minimum**. La subvention PSF demandée ne peut donc être supérieure à 60% du budget total de l'action.

Exception pour les actions (*):

- En faveur du public féminin
- En faveur du public en situation de handicap
- En faveur du public scolaire

LES ACTIONS

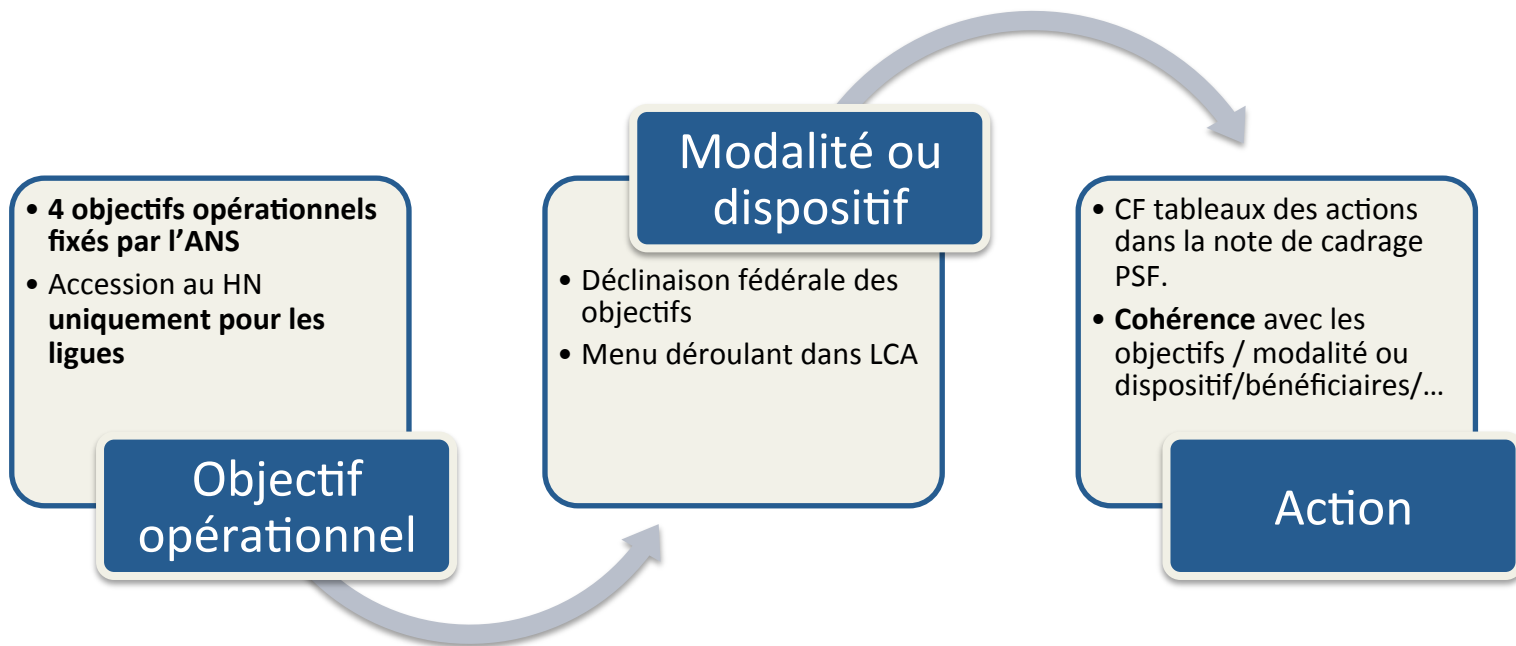
Les actions éligibles

- ❖ En lien avec les orientations prioritaires 2022 (cf tableaux)
- ❖ Effective au cours de l'année **civile 2022**
- ❖ **2 fiches action minimum** Nouveau
- ❖ **4 fiches action maximum**
- ❖ L'objectif « Accession au sport haut niveau » **ne concerne pas les clubs**



- ✓ Les actions « **achat de matériel ...** » ou « **déplacement en compétition** » **ne sont pas éligibles.**
- ✓ **1 fiche action = 1 code action** (pas de fiche regroupant des thématiques différentes)
- ✓ Pour l'action **Aa3 « public féminin »**, dans bénéficiaires / genre, cocher ☒ **majoritairement féminin**
- ✓ Pour l'action **Aa4.1 « PSH »**, dans bénéficiaires / genre, cocher ☒ **public en situation de handicap/parasport**

LES ACTIONS



Non accessible aux clubs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	PROMOTION DU SPORT SANTÉ	DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ	ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU Uniquement pour les ligues
Modalité ou dispositif	Publics cibles (jeunes, scolaires, féminin, en situation de handicap)	Actions sport-santé et bien-être	Lutte contre les violences et discriminations - Sensibilisation aux valeurs citoyennes.	ETR – Actions sportives
	Réduction des inégalités territoriales (Outre-mer, QPV, ZRR, territoires dépourvus de clubs)			
	Formation des enseignants			PPF – Actions sportives
	Stages de perfectionnement			
	Formation des techniciens bénévoles			
Action	Déclinaison dans les tableaux. 1 fiche action = 1 code action			

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Modalité ou dispositif		Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)	Indicateurs
PUBLICS CIBLES	PUBLIC JEUNES (moins de 18 ans)	Aa1	Clubs / CDT / Ligues	Toute action visant à développer la pratique auprès des jeunes (moins de 18 ans). Organisation de manifestations à destination des jeunes (moins de 18 ans) Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant un public jeune: structures ou organismes sociaux liés à la petite enfance, à la jeunesse ou à la famille, ...	Nombre d'actions. Nombre de jeunes -18 ans Nombre H/F.
	* PUBLIC SCOLAIRE	Aa2	Clubs / CDT / Ligues	Toute action visant à mettre en place des cycles dans le temps scolaire ou péri-scolaire Toute action visant à créer et encourager les passerelles entre le milieu scolaire et le club Toute action qui s'inscrit dans les dispositifs ministériels tels qu'une école-un club, Label génération 2024,...	Nombre de classes concernées. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
	* PUBLIC FÉMININ	Aa3	Clubs / CDT/Ligues	Création ou développement de section body taekwondo, de self-defense féminine. Organisation de manifestations/événements dédiés au public féminin. Actions favorisant l'accès aux responsabilités des femmes et des jeunes filles dans la vie associative (élues, arbitres, enseignantes,...). Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant des femmes et/ou jeunes filles. Toute action favorisant la pratique féminine (tarifs spécifiques, animation conjointe pour enfants,...).	Nombre d'actions. Nombre de féminines. % de féminines.
	* PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	Aa4.1	Clubs* / CDT / Ligues	Toute action visant le développement de la pratique pour le public en situation de handicap. Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures spécifiques telles que IME, ESAT, ITEP... <i>* Les clubs devront être obligatoirement référencés sur https://www.handiguide.sports.gouv.fr/</i>	Nombre de PSH concernés. Nombre H/F
		Aa4.2	CDT / Ligues	Organisation de formations spécifiques sur la thématique du handicap	Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F

(*) Pas d'obligation de minima de fonds propres

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Modalité ou dispositif		Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)	Indicateurs
REDUCTIONS DES INEGALITES TERRITORIALES	OUTRE -MER	Ab1	Clubs / CDT / Ligues	Soutien aux déplacements réservés aux associations d'outre-mer. Soutien aux actions de jumelage entre clubs de métropole et d'outre-mer, visant notamment l'accueil d'équipes d'outre-mer lors d'évènements en métropole.	Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
	QPV	Ab2	Clubs / CDT / Ligues	Toute action favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en QPV ou accueillant le public habitants en QPV. Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des QPV. Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures telles que les maisons de quartiers, les centres sociaux,...	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
	ZRR ou bassins de vie ayant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural	Ab3	Clubs / CDT / Ligues	Toute action favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en ZRR ou bassins... Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des ZRR ou bassins... Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures en lien avec le milieu des ZRR ou bassins...	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
	TERRITOIRES DÉPOURVUS DE CLUBS	Ab4	CDT / Ligues	Toute action favorisant la création de clubs dans des territoires dépourvus de clubs.	Nombre de clubs créés dans ces zones. Nombre H/F
FORMATION DES ENSEIGNANTS		Ac	Clubs / CDT / Ligues	Participation aux différentes formations pour enseignants organisées par la FFTDA (DAC, DIF, CQP, DEJEPS, DESJEPS, DFP, QF)	Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
STAGES DE PERFECTIONNEMENT		Ad	CDT / Ligues	Stages visant le perfectionnement dans les différents domaines de pratique (préparation aux examens de Dans, stages ponctuels,...) <i>* pour les ligues, les actions récurrentes pour le perfectionnement à la pratique compétitive combat et pomsé seront à mettre dans l'objectif "Accession Haut niveau".</i>	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F
FORMATION DES TECHNICIENS BÉNÉVOLES (enseignants, juges, jurys, arbitres)		Ae	CDT / Ligues	Organisation de formations aux différentes fonctions de techniciens bénévoles. Mise en œuvre d'un plan d'actions en direction des clubs pour favoriser et inciter la formation des techniciens bénévoles.	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

Modalité ou dispositif	Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)	Indicateurs
ACTIONS SPORT SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	B	Clubs / CDT / Liges	Toute action visant la prévention de la santé (sur des thèmes tels que la diététique, le dopage, le sommeil,...). Participation aux actions en lien avec la thématique de la santé avec des partenaires de la santé (Agence Régionale de Santé, Maisons de Santé, sport sur ordonnance,...) Toute action visant la pratique des personnes de +65 ans, en surpoids, atteintes de pathologies,...	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F



Body taekwondo, Handicap, sont dans l'objectif opérationnel « développement de la pratique » et non dans « sport-santé ».

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

Modalité ou dispositif	Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)	Indicateurs
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS SENSIBILISATION AUX VALEURS CITOYENNES	C	Clubs / CDT / Liges	Toute action de sensibilisation aux valeurs citoyennes auprès de l'ensemble des acteurs (pratiquants, techniciens bénévoles, supporters,...). Toute action de prévention et lutte contre les violences, les violences sexuelles, la radicalisation et toute formes de discriminations. Toute action favorisant la rencontre de différentes cultures, de différentes origines, de différents milieux sociaux,... Participation aux formations mises en place par les institutions sur ces thématiques.	Nombre d'actions. Nombre de bénéficiaires. Nombre H/F

EXEMPLES

Le club XXX dépose une demande de subvention PSF
2022, composée de
2 actions pour une **subvention totale** sollicitée de **3160 €**.

Aa1. Animation pour les jeunes.

Subvention sollicitée: **1560 €**

Aa3. Développement de la
pratique féminine par
l'intermédiaire du body
taekwondo.

Subvention sollicitée: **1600 €**

Objectif opérationnel	Développement de la pratique						
Modalité ou dispositif	Publics cibles (jeunes, scolaires, féminin, en situation de handicap)						
Intitulé	Aa1. Animation pour les jeunes						
Objectifs	Proposer des animations pour fidéliser notre public jeune au sein du club. Donner une image dynamique du club pour attirer de nouveaux jeunes licenciés.						
Descriptif	Notre club compte 45 licenciés âgés de 6 à 12 ans, ce qui représente 68% de nos effectifs. Nous faisons aussi le constat d'un turn over de 40% dans ces catégories d'âge. Le club organise 2 cours par semaine pour ces tranches d'âge et un passage de grade en juin. Pour fidéliser ce public et pour créer l'idée d'une appartenance au club, il devient important d'être plus dynamique et de créer davantage d'animations au cours de l'année . Ainsi, nous envisageons de créer 2 d'animations. -le tournoi du club : (multi-épreuves, multi-passages, récompenses pour tous,...).. Cette compétition interne sera dans un esprit festif et convivial. Le maire sera invité à cet évènement. - la journée famille du club: (séance parents-enfants, pique-nique, activités sportives diverses avec épreuves en famille,...). Sera organisée un mois avant le tournoi de manière à favoriser des échanges entre parents, à mobiliser des parents pour l'organisation du tournoi.						
Bénéficiaires	Mixte	Mineurs	80 personnes				
Moyens matériels et humains	Besoin de matériel spécifique pédagogique et ludique pour le tournoi, qui servira aussi pour les cours (raquettes électroniques, échelle de rythme, plateau d'équilibre, dossards...). Pour renforcer l'identité et l'appartenance au club, nous envisageons d'offrir des goodies/textiles à l'effigie du club à nos licenciés lors de ces évènements. Nous comptons sur nos professeurs bénévoles pour encadrer ces actions, mais aussi sur une dizaine de parents pour aider à l'arbitrage, la buvette, la logistique. Communication renforcée auprès des réseaux sociaux, médias locaux de manière à montrer une image dynamique du club et inciter la venue de nouveaux licenciés.						
Moyens d'évaluation	Nombre de participants aux évènements. Nombre de jeunes licenciés se réinscrivant la saison suivante. Nombre de nouveaux licenciés jeunes Nombre H/F						
Budget	<table><tr><td>Charges Achat matériel et fournitures: 2000 € Déplacements: 300 € Publicité: 300 € TOTAL: 2600 €</td><td>Produits Cotisations: 1040 € (40% fonds propre) Subvention PSF: 1560 € TOTAL: 2600 €</td></tr><tr><td colspan="2">La subvention sollicitée est de 1560 €, objet de la présente action, représente 60% au total des produits du projet.</td></tr></table>			Charges Achat matériel et fournitures: 2000 € Déplacements: 300 € Publicité: 300 € TOTAL: 2600 €	Produits Cotisations: 1040 € (40% fonds propre) Subvention PSF: 1560 € TOTAL: 2600 €	La subvention sollicitée est de 1560 €, objet de la présente action, représente 60% au total des produits du projet.	
Charges Achat matériel et fournitures: 2000 € Déplacements: 300 € Publicité: 300 € TOTAL: 2600 €	Produits Cotisations: 1040 € (40% fonds propre) Subvention PSF: 1560 € TOTAL: 2600 €						
La subvention sollicitée est de 1560 €, objet de la présente action, représente 60% au total des produits du projet.							

Objectif opérationnel	Développement de la pratique	
Modalité ou dispositif	Publics cibles (jeunes, scolaires, féminin, en situation de handicap)	
Intitulé	Aa3. Développement de la pratique féminine par l'intermédiaire du body taekwondo (*)	
Objectifs	Augmenter le nombre de licenciés, notamment féminines. Attirer le public féminin dans notre structure	
Descriptif	Notre club souhaite diversifier son offre de pratique en proposant du body taekwondo, de manière à augmenter le nombre de nos licenciés. Cette discipline attire majoritairement le public féminin, et dans un 1er temps, les mères des enfants déjà inscrits aux clubs. Nous avons la possibilité d'avoir un créneau par semaine dès la rentrée 2022, et une enseignante spécialement pour cette discipline. Au vu des prix appliqués par les associations de la ville proposant des pratiques de type fitness, nous fixons l'adhésion à 140 € l'année (avec licence et passeport inclus). Pour susciter l'intérêt auprès déjà des mères de nos enfants inscrits, nous allons mettre en place 2 dispositions: - un tarif dégressif (-15€) si c'est un parent qui a déjà un enfant inscrit au club - proposer des initiations body taekwondo lors des animations du club (tournois et journées en Famille)	
Bénéficiaires	Majoritairement féminin	Majeurs 12 personnes
Moyens matériels et humains	Pour mener cette nouvelle activité, nous aurons besoin de petits matériels de fitness (bandes élastiques, petites haltères, cordes à sauter,..) pour un groupe de 12 personnes et un matériel sono. L' intervenante, titulaire d'un diplôme professionnel (CQP) et d'une formation spécifique en body taekwondo, sera rémunérée, via sa micro-entreprise.	
Moyens d'évaluation	Nombre d'élèves inscrits uniquement au cours de body taekwondo, nombre de féminines participants et % de féminines. Nombre d'élèves mères d'enfants du club déjà pratiquants.	
Budget	Charges Rémunération, honoraires: 1300€ Achat matériel et fournitures: 900 € Publicité: 300 € TOTAL: 2500 €	Produits Cotisations: 900 € (*) Subvention PSF: 1600 € TOTAL: 2500 € La subvention sollicitée est de 1600 € , objet de la présente action, représente 64% au total des produits du projet.

CALENDRIER

Vendredi 1^{er} avril 2022

- Lancement de la campagne - Ouverture de l'outil « Le Compte Asso » pour dépôt des dossiers.

Mardi 10 mai 2022 à 10h

- Fin de la campagne - **Fermeture de l'outil « Le Compte Asso »**

10 mai au 7 juillet 2022

- Instruction des dossiers – Validation des attributions par la commission fédérale PSF.

8 juillet 2022

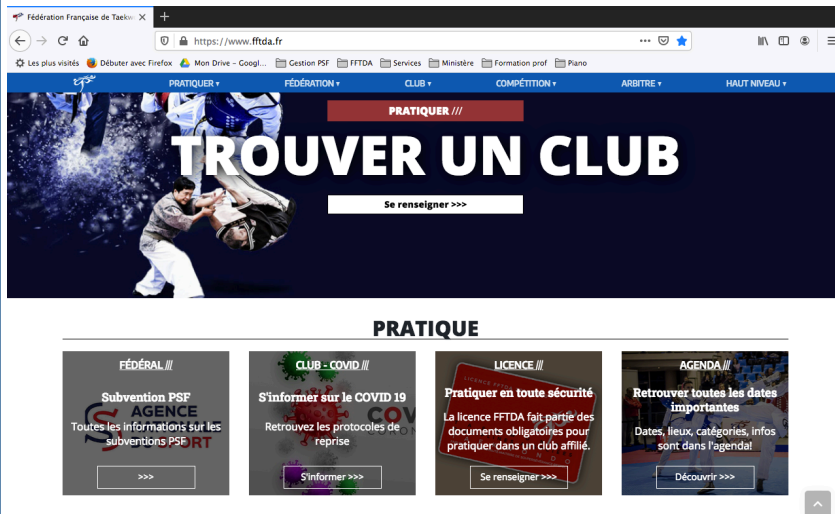
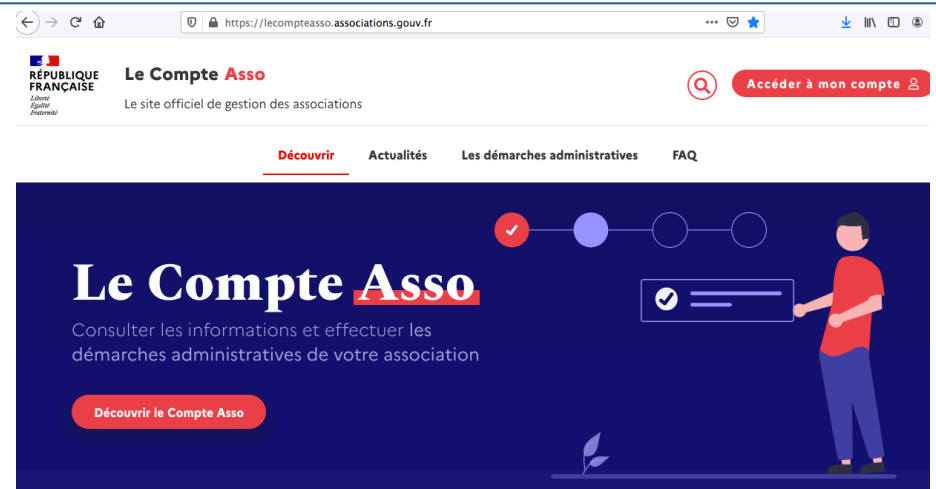
- Date limite de transmission par la fédération des attributions à l'ANS.

Juillet - Septembre 2022

- Vérifications par l'Agence nationale du Sport
- Gestion des conventions annuelles et des états de paiement par les fédérations
- **Paiement par l'Agence nationale du Sport** et mise en ligne des **notifications** (d'accord / de refus) **directement sur votre Compte Asso.** *Nouveau*

Le Compte Asso

- <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- Guides d'utilisations + FAQ + Assistance
- Recherche : saisir « 1551 »



FFTDA

- <https://www.fftda.fr/fr/457-subventions-psf-et-aides.html>
- Accès direct vers la page en passant par l'encadré grisé en bas du site.
- Contact: psf.fftda@gmail.com

A RETENIR

Compte Asso
« 1551 »

 local

2 à 4 actions

1 fiche action
= 1 code

Demande de subvention
(toutes actions)
1500€ minimum
(1000 € minimum si en ZRR)

40 % fonds propres
minimum
sauf pour les
actions (*)

Compte rendu financier PSF 2021

(et PSF 2020 actions reportées)

COMPTE-RENDU FINANCIER PSF 2021 (et PSF 2020)

- Si votre structure a obtenu une subvention PSF en 2021 , vous devez **remplir le compte-rendu financier (CRF), directement en ligne via Le Compte Asso.**
- **La FFTDA a redonné la main** sur Le Compte Asso aux structures qui doivent **compléter le CRF 2020** dont la ou les actions ont été reportées en 2021.
- CRF 2020 et 2021 à remplir de **manière concomitante au dépôt de la demande de subvention PSF 2022**
- Si **à cause de la crise sanitaire (uniquement)**, vous n'avez pas pu réaliser la ou les actions subventionnées en 2021, **possibilité de reporter la ou les actions en 2022.** Pour cela **cliquez sur « OUI »** à **« ce projet a t'il été reporté à l'année suivante ? »**, puis passer à l'étape suivante.

Demande de subvention N° 21-068473

44794672400013

Demandeur Type de subvention	COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE TARN ET GARONNE - 44794672400013 Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.) - Fonds territorial de Solidarité	Complétude complet Dernière mise à jour 19/07/2021 14h42 Dernier utilisateur service instructeur
--	---	--

➔ Suivi de l'instruction de la demande

Service instructeur

DD82

Etat

Payé, en attente des comptes-rendus financiers

✓ Compte-rendu financier de l'exercice 2021

Etat

A saisir

Accéder directement aux étapes du dossier

2

Demandeur,
personnes physiques
et RIB

3

Liste des documents

4

Liste des projets

Stratégie Emploi de la FFTDA

Subvention Projet Sportif Territorial (PST)

gérée par les services de l'Etat (DRAJES/SDJES)

ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE (Schéma simplifié)

				MOUVEMENT SPORTIF	
Niveau territorial	Etat	Groupement d'Intérêt Public (GIP)	Collectivités territoriales	Mouvement fédéral	Mouvement olympique
National	 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 AGENCE NATIONALE DU SPORT	 MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Comité National Olympique Sportif et Français (CNOSF) Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)  
Régional	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports (DRAJES)	Conférence régionale du sport Conférence régionale des financeurs	Conseil Régional	Ligue Régionale de taekwondo et DA	Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
Départemental	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)		Conseil Départemental	Comité Départemental de taekwondo et DA	Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)
Local			Communes et intercommunalités	Club	

SUBVENTIONS EN LIEN AVEC L'ANS (Schéma simplifié)



Le Compte Asso
Le site officiel de gestion d'association

Projet Sportif Fédéral
(PSF)

Projet Sportif Territorial
(PST)



FFTDA

Aides aux actions
(cf Note de cadrage PSF)

Clubs , CDT, Ligues

Avis FFTDA
sur les demandes
d'aides à l'emploi.

DRAJES pour ligues
SDJES pour clubs et CDT

Aides à l'emploi

Aides aux actions

Emploi ANS

12 000€ /an
sur 3 ans

Emploi ANS- Aide ponctuelle

Jusqu'à 12 000€
sur 1 an

1 jeune - 1 solution

10 000€
sur 1 an

Aide à l'apprentissage ANS

Jusqu'à 6 000€
sur 1 an

Pour les clubs et ligues des
territoires non concernés
par le PSF, c'est à dire de
**Corse, de la Nouvelle-
Calédonie, de Saint-Pierre-
et-Miquelon, de la
Polynésie Française.**

PROCÉDURE - DEMANDE D'AIDE à L'EMPLOI - PST

Faire une veille sur la campagne PST de votre territoire

- Chaque SDJES et DRAJES a sa déclinaison du Projet Sportif Territorial (PST) et **son propre calendrier** (date de fin dépôt de la demande sur LCA).
- Rechercher « **région académique + nom de la région** », puis aller dans « **Académie / jeunesse, engagement et sports** ».

Contacteur le Référent Emploi de la FFTDA

- Carine ZELMANOVITCH : dtna.developpement@fftda.fr 06 29 79 40 52
- Accompagnement pour la création et pérennisation de postes

Contacteur le Référent Emploi des services de l'Etat

- SDJES pour clubs et CDT
- DRAJES pour ligues
- Liste des référents sur le site fédéral rubrique club/subvention PSF

Déposer votre demande sur Le Compte Asso

- Identifier le dispositif le plus adapté au profil de la personne